

ANNEXE 3

**Photocopies des avis publiés dans
la presse,**

copie de l'affiche mise en place

**photographies des affiches mise
en place dans la commune**

**Copie pages de garde site Internet
Salins-Fontaine et site Internet
enquête dématérialisée**

ANNEXE 3

Copie des avis publiés dans la **presse**

MesInfos-Savoie du 30/05/2025 (pièce 1)

La Vie Nouvelle-Savoie du 30/05/2025 (pièce 2)

MesInfos-Savoie du xxx/06/2025 (pièce 3)

La Vie Nouvelle-Savoie du xxx/06/2025 (pièce 4)

MesInfos-Savoie du 30/05/2025 (pièce 1)



**COMMUNE DE SALINS-FONTAINE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n°262025 du 28 mai 2025, le Maire de Salins-Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur André PENET et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur de Président du Tribunal Administratif de Grenoble

L'enquête se déroulera à la mairie **du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 08h30 à 12h.

Le dossier sera consultable en format papier en mairie.



- Lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00 ;
- Mardi 1er juillet 2025 de 13h30 à 17h00 ;
- Jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00

Pendant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>,
- par mail à enquete-publique@salinsfontaine.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> et donc visibles par tous,
- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de Salins-Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie de Salins-Fontaine - Avenue des Thermes - 73600 SALINS-FONTAINE,

Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal pourra, s'il y a lieu, et suite aux rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine avant approbation.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Salins-Fontaine et sur le site internet de la commune et sur le site suivant <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Date : 30-05-2025

Réf : EP45262

Support : mesinfos.fr/journal-du-btp (L2D)

Dép : 73 - Savoie

La Vie Nouvelle-Savoie du 30/05/2025 (pièce 2)

L12500366



Salins-Fontaine

COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°262025 du 28 mai 2025, le Maire de Salins-Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur André PENET et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur de Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera à la mairie du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 08h30 à 12h.

Le dossier sera consultable en format papier en mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.salinsfontaine.fr/> et à l'adresse suivante <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Salins-Fontaine, Avenue

des Thermes 73600 Salins-Fontaine les :

- Lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00 ;
- Mardi 1er juillet 2025 de 13h30 à 17h00 ;
- Jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00.

Pendant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>,
- par mail à enquete-publique@salinsfontaine.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> et donc visibles par tous,
- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de Salins-Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Salins-Fontaine Avenue des Thermes 73600 SALINS-FONTAINE.

Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal pourra, s'il y a lieu, et suite aux rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine avant approbation.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Salins-Fontaine et sur le site internet de la commune et sur le site suivant <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

RECEVEZ GRATUITEMENT NOS NEWSLETTERS

la vie nouvelle

LES AFFICHES DE SAVOIE



DROIT & CHIFFRE COLLECTIVITÉS LOCALES

Nos 2 newsletters
vous permettent de recevoir
gratuitement chaque
semaine toute l'actualité de
votre profession, sélectionnée
par la rédaction

- ✓ Pages du Barreau
- ✓ Expertise du Chiffre
- ✓ Étude des notaires
- ✓ Collectivités locales

Choisissez la newsletter
de votre choix
en vous inscrivant sur

<http://newsletters.la-vie-nouvelle.fr>

MesInfos-Savoie du 19/06/2025 (pièce 3)

(montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Lot n°01C : VRD ESPACES VERTS

Autres exigences économiques ou financières : Déclaration sur l'honneur de ne pas être admis à une procédure de redressement judiciaire sans pouvoir justifier être habilité à poursuivre l'activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner / Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles / Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Chiffre d'affaires annuel général : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Effectif moyen annuel : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Références sur des travaux spécifiés : Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Lot n° 01B : TERRASSEMENTS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique

10% Développement durable

70% Prix des prestations

Lot n° 01C : VRD ESPACES VERTS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique

10% Développement durable

70% Prix des prestations

Dépôt dématérialisé : Actif

Remise des offres :

10/07/25 à 16h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 11/07/25 à 08h00

Renseignements complémentaires :

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

La transmission des pli sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'acheteur est un groupement solidaire.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation pour le dépôt de vos candidatures offres.

Toutefois, la signature électronique du contrat par l'attributaire sera exigée par la suite. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES.

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble - Cedex, Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69, mail : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt légitime, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Télérecours citoyen ouvert aux particuliers et personnes morales de droit privé

qui souhaitent communiquer avec les juridictions administratives par le biais du site www.telerecours.fr

Envoi à la publication le : 06/06/25

Date d'envoi du présent avis au JOUE : 06/06/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.opac-savoie.fr> (MP45491)

URBANISME

Savoie



COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°262025 du 28 mai 2025, le Maire de Salins-Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur André PENET et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble

L'enquête se déroulera à la mairie du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 08h30 à 12h.

Le dossier sera consultable en format papier en mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.salinsfontaine.fr/> et à l'adresse suivante <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Salins-Fontaine, Avenue des Thermes 73600 Salins-Fontaine les :

- Lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00 ;

- Mardi 17 juin 2025 de 13h30 à 17h00 ;

- Jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00

Pendant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>,

- par mail à enquete-publique@salinsfontaine.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> et donc visibles par tous,

- sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés en mairie de Salins-Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,

- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie de Salins-Fontaine - Avenue des Thermes - 73600 SALINS-FONTAINE,

Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal pourra, s'il y a lieu, et suite aux rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine avant approbation.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Salins-Fontaine et sur le site internet de la commune et sur le site suivant <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. (EP45263)



PLUS RAPIDE
PAIEMENT PAR
CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ DANS
NOS BUREAUX OU
PAR TÉLÉPHONE

La Vie Nouvelle-Savoie du 20/06/2025 (pièce 4)

AVIS ADMINISTRATIFS

LI2500372



Salins-Fontaine

COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°262025 du 28 mai 2025, le Maire de Salins-Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur André PENET et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera à la mairie du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 08h30 à 12h.

Le dossier sera consultable en format papier en mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.salinsfontaine.fr/> et à l'adresse suivante <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Salins-Fontaine, Avenue des Thermes 73600 Salins-Fontaine les :

- Lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00 ;
- Mardi 1er juillet 2025 de 13h30 à 17h00 ;
- Jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00.

Pendant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>,
- par mail à enquete-publique@salinsfontaine.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> et donc visibles par tous,
- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de Salins-Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur Mairie de Salins-Fontaine Avenue des Thermes 73600 SALINS-FONTAINE.

Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal pourra, s'il y a lieu, et suite aux rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine avant approbation.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Salins-Fontaine et sur le site internet de la commune et sur le site suivant <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

LI2500096



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de travaux de protection contre les inondations et de restauration écologique de la Leysse aval

Communes de La Motte-Servolex et de Voglans

Par arrêté n°10-2025 du 12 mai 2025, Madame la préfète de la Savoie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;
- préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire) ;
- préalable à la mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements (PLUi-HD) de Grand Chambéry et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Grand Lac ;
- préalable à l'autorisation environnementale du projet au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement.

Le projet qui couvre un linéaire de 2,8 km vise la réparation, le confortement et la modification des digues du cours d'eau de la Leysse, entre le pont de l'A41 (PK 6.250) et le pont du Tremblay (PK 3.430) afin de réduire la vulnérabilité au risque inondation aux abords de la Leysse, en aval de La Motte-Servolex, et de réaliser une restauration écologique du cours d'eau.

Le responsable du projet et maître d'ouvrage est la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères 73026 Chambéry cedex. Le Comité Intercommunautaire pour l'assainissement du Lac du Bourget (CISALB) intervient en tant que maître d'ouvrage délégué, au titre de la compétence GEMAPI. Les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de M. Christophe GUAY, Responsable du pôle prévention des inondations (info@cisalb.fr).

Cette enquête se déroulera en mairies de La Motte-Servolex et de Voglans, ainsi que par voie dématérialisée, pendant 33 jours, du lundi 16 juin 2025 à 9h au vendredi 18 juillet 2025 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier comprenant les pièces relatives à la demande de déclaration d'utilité publique, à l'enquête parcellaire, à la mise en compatibilité du PLUi-HD de Grand Chambéry et du PLUi de Grand Lac et à la demande d'autorisation environnementale, incluant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé au format papier en mairie de La Motte-Servolex et en mairie de Voglans afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture du public (sauf jour férié) :

- Mairie de La Motte-Servolex Siège de l'enquête
(36 avenue Costa de Beauregard - 73290)
Lundi, mercredi et vendredi : 8h15-11h45 et 13h30-17h00
Mardi et jeudi : 8h15-11h45 et 13h30-17h30
Samedi : 8h15-11h45

- Mairie de Voglans
(586 rue Centrale - 73420)
Lundi : 15h-19h
Mardi : 13h30-17h
Jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-14h30

Ce dossier, anonymisé s'agissant de l'état parcellaire, pourra aussi être consulté sur les sites internet suivants :

- <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-d-utilite-publique>
- <https://www.registre-dematerialise.fr/6207>

ANNEXE 3
copie de l'affiche
(Affiche lettre noire sur fond jaune format A2)

Commune de Salins-Fontaine

Avis d'enquête publique

Modification n°1 du plan local d'urbanisme

Par arrêté n°262025 du 28 mai 2025, le Maire de Salins-Fontaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur André PENET et Monsieur Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur de Président du Tribunal Administratif de Grenoble

L'enquête se déroulera à la mairie du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12 h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 08h30 à 12h.

Le dossier sera consultable en format papier en mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.salinsfontaine.fr/> et à l'adresse suivante <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Salins-Fontaine, Avenue des Thermes 73600 Salins-Fontaine les :

- Lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00 ;
- Mardi 1^{er} juillet 2025 de 13h30 à 17h00 ;
- Jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00

Pendant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>,
- par mail à enquete-publique@salinsfontaine.fr ; ces contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> et donc visibles par tous,
- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de Salins-Fontaine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Salins-Fontaine – Avenue des Thermes – 73600 SALINS-FONTAINE,

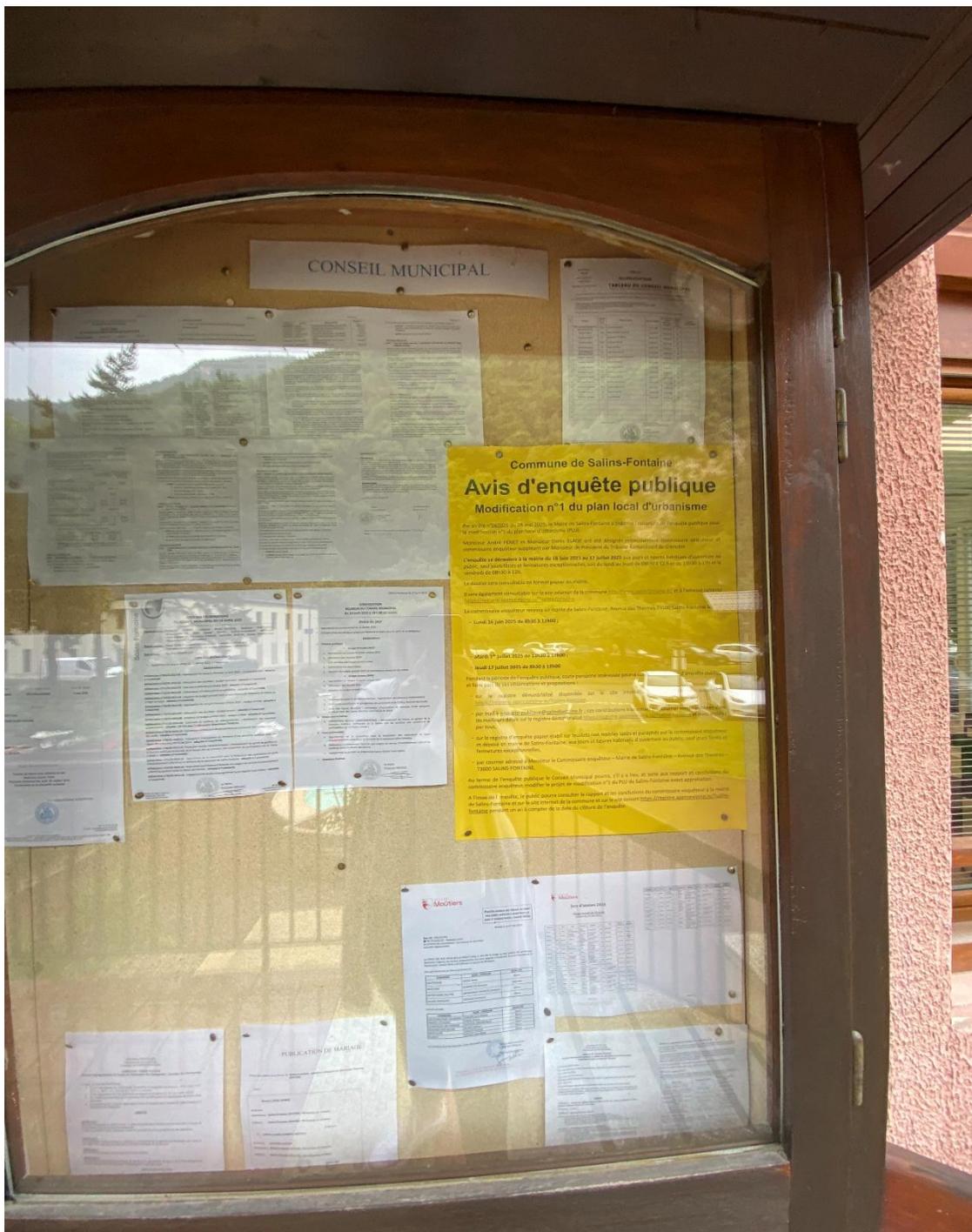
Au terme de l'enquête publique le Conseil Municipal pourra, s'il y a lieu, et suite aux rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine avant approbation.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Salins-Fontaine et sur le site internet de la commune et sur le site suivant <https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ANNEXE 3

Photographies du contrôle de l'affichage

Mairie de SALINS-FONTAINE



Enquête Publique du 16 juin au 17 juillet 2025
Projet de Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salins-Fontaine (Savoie)

Mairie annexe de FONTAINE



Enquête Publique du 16 juin au 17 juillet 2025
Projet de Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salins-Fontaine (Savoie)

Pages site Internet de la commune de SALINS-FONTAINE

Site officiel - salinsfontaine.fr - Aller au menu - Aller au contenu

A- A+ Accessibilité Version Mobile Espace Membre Contact

Salins-Fontaine

Recherche

La commune Vie municipale Vie quotidienne Vie économique Citoyenneté Vos démarches

Bienvenue sur le site de Salins-Fontaine
Nous vous souhaitons une bonne lecture des informations et actualités communales.

Lire la suite >

Actualités

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION N°1 PLU
Lien pour l'enquête publique
<http://www.salinsfontaine.fr/fr/info/publique>

LES INSCRIPTIONS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE c'est maintenant !
Inscrivez-vous du 12 mai au 19 juillet 2025

RAMONAGE - FONTAINE-LE-PUITS
Inscription ramonage des cheminées à Fontaine-le-Puits.

Effectuez vos Paiements en ligne
Accédez aux Démarches en ligne

En un clic
Les élus
Le kiosque
Comptes-rendus
L'école
Une question ?

Agenda

02 Juin 2025

Restitution du projet "Une histoire de gens..."
du 02/06/2025 au 05/06/2025 à 20:00

Habiter en Tarentaise
le 03/06/2025 à 18:00

Excursion
le 14/06/2025 à 06:15

Flash info

Arrêté préfectoral n°2024-0172
Autorisant le défrichement de 600 m2 de bois sur la commune de SALINS-FONTAINE

Météo

Aujourd'hui, nous sommes le lundi 02 juin 2025, nous fêtons les Blandine.

Salins-Fontaine 22°C
pluie modérée
9 km/h

Photos Vidéos

Voir les albums

Facebook

Mairie Salins-Fontaine
Suivre la Page 378 followers
Rejoignez-nous sur Facebook



Salins-Fontaine

Recherche



La commune

Vie municipale

Vie quotidienne

Vie économique

Citoyenneté

Vos démarches

Actualités > Avis enquête publique Modification n°1 PLU



Avis enquête publique Modification n°1 PLU

Lien pour l'enquête publique

<http://www.salinsfontaine.fr/fr/information/115611/enquete-publique>

Documents joints

[Avis enquête publique \(PDF - 526.01 Ko\)](#)

Effectuez vos Paiements en ligne

Accédez aux Démarches en ligne

En un clic

Les élus

Le kiosque

Comptes-rendus

L'école

Une question ?

Contactez-nous

Mairie de Salins-Fontaine

Avenue des Thermes
73 600 Salins-Fontaine

04 79 24 03 58

[Cliquez ici pour nous contacter](#)

Du Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h

Newsletter

Pour vous inscrire, veuillez indiquer votre adresse email.

Souscrire

Liens

- Maisons de retraite médicalisées en Savoie
- Campagne d'information risques industriels majeurs
- Communauté de Communes Coeur de Tarentaise
- Coeur de Tarentaise Tourisme
- Office de tourisme de Brides-les-Bains
- Base de loisirs du Morel
- Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

Tous les liens externes



La commune

Bienvenue à Salins-Fontaine
Aires de jeux
Salles municipales
Equipements
Plans
Thermalisme
Activités touristiques

Vie municipale

Arrêts - Délibérations - Décisions
Budgets communaux
Commissions
Urbanisme
Données communicables
Intercommunalité
Commune nouvelle

Vie quotidienne

Animations - loisirs - Social
Assistants maternels
Chasse-Pêche
Prévention
Associations
Numéros utiles
Logements

Vie économique

Entreprises
Hébergement
Activités

Citoyenneté

Tri sélectif
Encombrants - Déchèterie

Vos démarches

C.N.I - Passeport
Elections
Recensement citoyen
Carte grise - Permis de conduire
Déclarer des ruches
Déclaration de porcs et de sangliers

Pratique

[Agenda](#) | [Actualités](#) | [Photos](#) | [Vidéos](#) | [Météo](#) | [Paiement en ligne](#) | [Démarches en lignes](#)

Divers

[Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Gestion des cookies](#) | [Accessibilité](#)



Site Internet du registre dématérialisé

Modification du plan local d'urbanisme (PLU)

x

Modification du plan local d'urbanisme (PLU)

Nom de la Collectivité

Salins-Fontaine

Lien vers la page de l'enquête

<https://registre.agencealpine.io/?salins-fontaine>

Statut enquête

En cours



Registres en ligne

Enquêtes en cours

Enquêtes clôturées

Enquête publique - Révision N°1 du Plan Local d'Urbanisme - Commune de Salins-Fontaine

Présentation de l'enquête
L'enquête publique réglementaire se déroule **du lundi 16 juin 2025 8h30 au lundi 17 juillet 2025 à 12h.**

Information du public

Documents relatifs à l'enquête (afficher/masquer)

Commissaire enquêteur, horaires de permanence et consultation des pièces en mairie
Par décision n°E2500094/38 du 23 avril 2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur André PENET, commissaire enquêteur et Monsieur Denis BLAISE, commissaire enquêteur suppléant.
Il est désigné en cette qualité et recevra personnellement à la mairie les administrés qui se manifesteront, les :

- le **lundi 16 juin 2025 de 8h30 à 12h00,**
- le **mardi 1er juillet 2025 de 13h30 à 17h00 ,**
- le **jeudi 17 juillet 2025 de 8h30 à 12h00**

Le dossier d'enquête sera consultable à la mairie de Salins-Fontaine (siège de l'enquête) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, soit **du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h.**

Registre et observations

Pour déposer une observation

Ajouter une observation

Vous pouvez via le bouton ci-dessus déposer une observation. Elle apparaîtra immédiatement dans le registre ci-contre. Par ailleurs un registre est disponible en version papier en mairie.

Registre des observations

Test de fonctionnement du Commissaire Enquêteur

Données personnelles -- Mentions légales
avec YesWiki comme moteur.